Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260506-DE_2026_036-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Boussac

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 29/04/2026

Le mercredi 6 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de LA BOUSSAC s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, suivant convocation transmise le 29 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : FAUVEL Christine, VITASSE Marie-Frédérique, LOIZEAU Cyrille, LEMENANT Fanny, RABOURT Jean-Luc, BLANCHET David, BOULMER Daniel, LAYER Martine, MARTIN Monique, MOULIN Pascaline, MÉNARD-CORVAISIER Magali, RICHEUX Nadège, VIGOUR David

Excusé ayant donné procuration : NOEL David à RICHEUX Nadège, CHAPDELAINE Jérôme à RABOURT Jean-Luc

Secrétaire de séance : LAYER Martine

N° 2026-036 - ARGENT DE POCHE

Madame Le Maire rappelle que par délibération du 7 avril 2022 le dispositif « argent de poche » a été mis en place par le Conseil Municipal. Ce dispositif crée la possibilité pour des adolescents (14 à 18 ans) d'effectuer des petits travaux (demi- journée de 3h30) participant à l'amélioration de leur cadre de vie au sein de la commune à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants) Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Madame MENARD-CORVAISIER Magali propose donc de mettre en place un dispositif dans les conditions suivantes :

- Budget de 1 000 €
- Signature d'un contrat, pour la participation à des travaux simples d'ordre technique pour le compte de la commune
- Interventions des jeunes candidats par créneaux de 3h30 par jour sur une matinée ou une après-midi aux jours définis avec les services techniques, pour la période du 6 au 17 juillet 2026,
- Rémunération fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de mission effective de 3h, à verser à l'issue de la réalisation du travail convenu,
- Encadrement assuré par des agents du service technique

Entendu l'exposé de la rapporteuse,
Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, propose de :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260506-DE_2026_036-DE

- **Mettre** en place le dispositif « Argent de Poche »
- **Fixer** le tarif de 15 € par mission de 3h30
- **Fixer** à 1 000 € le budget « Argent de poche »
- **Autoriser Madame le Maire** à signer tout document se rapportant à ce dossier

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions de Madame le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le président de séance,
Christine FAUVEL

Le secrétaire de séance
Martine LAYER